

RÉSUMÉ EXÉCUTIF DU RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE DES DROITS HUMAINS AU CHILI TENUE DU 18 AU 27 JANVIER 2020

DES ATTEINTES SYSTÉMATIQUES ET GÉNÉRALISÉES AUX DROITS HUMAINS

Préoccupées par les graves violations aux droits humains ayant cours au Chili depuis l'explosion sociale du 18 octobre 2019, différentes organisations syndicales, politiques et du milieu de la recherche du Québec et du Canada ont convenu, en collaboration sur le terrain avec la Corporation de défense et de promotion des droits du peuple (CODEPU) et l'Observatoire citoyen du Chili, d'organiser une mission d'observation des droits humains qui a séjourné dans ce pays du 18 au 27 janvier 2020.

Elle était composée de 9 personnes provenant de diverses spécialisations, expériences et domaines d'intervention sociale : des députés des parlements du Québec et du Canada, des syndicalistes, des membres de la société civile et du monde académique (voir la liste détaillée en note)¹.

Avec l'objectif de sensibiliser le public québécois et canadien, et tout en adoptant un regard intégral des droits humains, elle s'est appuyée sur les travaux d'autres missions internationales (mission internationale d'observation des droits humains de la société civile à laquelle a participé le Comité pour les droits humains en Amérique latine [CDHAL], Amnistie internationale, Human Rights Watch, le Haut-Commissariat des Nations-Unies et la Commission interaméricaine des droits de l'homme [CIDH]) ainsi que sur les données de l'Institut National des Droits

¹ **Luc Allaire**, responsable des relations internationales à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et président du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) ; **Marcos Ancelovici**, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en Sociologie des conflits sociaux et professeur agrégé au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal ; **Marie-Christine Doran**, professeure titulaire à l'École d'études politiques et directrice de l'Observatoire Violence, criminalisation et démocratie de l'Université d'Ottawa ; **Denise Gagnon**, représentante syndicale de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et Présidente de la Fondation Salvador Allende de Montréal ; **Pierre Mouterde**, essayiste et ex-professeur de philosophie du Collège Limoilou ; **Isabel Orellana**, professeure titulaire spécialisée en conflits socioécologiques à l'Université du Québec à Montréal, directrice du Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté (Centr'ERE) ; **Ricardo Penafiel**, professeur associé au département de science politique, Université du Québec à Montréal ; Vice-président (Relations intersyndicales) du Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'UQAM (SPPEUQAM) ; co-directeur du Groupe de recherche sur les imaginaires politiques en Amérique latine (GRIPAL) ; représentant syndical du Conseil central du Montréal métropolitain de la Centrale syndicale nationale (CSN) et de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) ; **Simon-Pierre Savard-Tremblay**, député du Bloc Québécois au Parlement du Canada ; Sol Zanetti, député de Québec solidaire à l'Assemblée nationale du Québec.

Humains (INDH) du Chili. Ayant réalisé 65 heures d'entrevues à Santiago, Antofagasta et Valparaiso, avec 99 personnes de 51 organisations, elle en est venue aux constats, conclusions et recommandations suivantes :

1) LE CONTEXTE SOCIAL ET POLITIQUE

Les multiples atteintes aux droits humains, dont la mission a mesuré l'ampleur au cours de son séjour, paraissent d'autant plus injustifiables qu'elles doivent être situées dans un contexte social et constitutionnel relevant d'un lourd héritage historique.

- a) L'explosion sociale qui a pris force à partir du 18 octobre 2019, si elle a eu pour détonateur l'augmentation du prix du métro, doit son ampleur et sa durabilité aux frustrations sociales vécues depuis au moins trente ans par de larges secteurs de la population chilienne en butte à des politiques néolibérales ayant poussé à privatiser en totalité ou en partie ce qui relevait des services publics (santé, éducation, eau, fonds de pension, etc.) et, ce faisant, à exacerber toutes les inégalités déjà existantes. En 2017, les 50 % des ménages les plus pauvres accédaient à 2,1 % de la richesse nette du pays, tandis que le 1 % le plus riche en détenait 26,5 %.
- b) Le maintien de la constitution de 1980 et de ses verrous anti-démocratiques, mis en place sous la dictature du général Pinochet, explique tout à la fois les difficultés à mener jusqu'à présent des réformes sociales et démocratiques de fond et l'importance de l'« Accord pour la paix sociale et la nouvelle constitution » passé le 15 novembre 2019 entre le gouvernement et les forces d'opposition et ayant débouché sur la tenue d'un plébiscite constitutionnel, objet de débats publics contradictoires quant à sa portée, originellement prévu en avril 2020 et dorénavant prévu pour octobre 2020.

2) DES VIOLATIONS DES DROITS SYSTÉMATIQUES ET GÉNÉRALISÉES

Depuis le 18 octobre 2019, il y a au Chili des violations de droits systématiques et généralisées, obéissant à des modèles communs et récurrents d'un bout à l'autre du pays. Le tout s'effectuant dans un contexte permanent d'intimidation de la population et de criminalisation de la protestation sociale, et prenant la forme d'une violence politico-sexuelle (VPS) de type institutionnel, exercée par la police, quand les femmes et les filles en sont plus directement les victimes.

Ces violations se donnent à voir sous les formes suivantes : un non-respect des protocoles d'intervention policière, des blessures par chevrotines (*perdigones*) et grenades lacrymogènes, des violences et des abus sexuels, des détentions non enregistrées, des passages à tabac des détenus, des pressions effectuées sur le personnel médical des hôpitaux, des agressions sur le personnel de santé et d'observation des droits humains, une utilisation massive et indiscriminée de gaz lacrymogènes dans des quartiers entiers, des procédures judiciaires négligentes et

partiales, le recours à la détention préventive à titre punitif, la neutralisation du « recours de protection » (« *recurso de amparo* »).

Selon les données compilées, notamment par l'INDH – des données partielles qui sous-estiment l'ampleur du phénomène existant – on peut faire le décompte suivant en date du 31 janvier 2020 : 31 morts, 3 748 personnes blessées dont 2 141 à la suite de tirs d'armes à feu de la police, 427 d'entre eux ayant subi des lésions oculaires (dont 29 avec perte partielle ou totale de la vue); 9 545 personnes arrêtées (dont 12 % d'enfants et d'adolescents; certaines sources avançant le chiffre de 22 000); 886 cas d'usage excessif de la force, 192 cas de violence sexuelle (dont 179 correspondants à des mises à nu) et 463 cas de traitements cruels et inhumains; 1 215 mises en accusation judiciaires en faveur de 1 527 victimes.

3) LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX, CULTURELS ET ENVIRONNEMENTAUX OUBLIÉS

52 % de la population active ne comptent qu'avec un travail à temps partiel, moins de 39 % des emplois sont protégés (avec contrats, cotisation de retraite, santé, etc.), et seulement 21 % des personnes salariées possèdent un contrat de travail, alors que le taux officiel de syndicalisation ne dépasse pas les 12 %. En termes environnementaux, à la fois à la suite des changements climatiques et à l'expansion de l'industrie minière, forestière et de l'agro-exportation, cinq régions du Chili ont été déclarées en état « d'urgence agricole » et 40 % des 345 communes du pays en état « de pénurie hydrique », ce qui affecte 66 % de la population. Plus de 400 000 personnes de 172 communes sont approvisionnées en eau par camions-citernes pour répondre à leurs besoins quotidiens.

4) LA RESPONSABILITÉ DU CANADA

Le Canada – en tant que gouvernement, mais aussi source d'investissement et d'activités productives – porte une responsabilité non négligeable dans cet état de fait : d'un côté, 70 % de tous les investissements étrangers miniers effectués au Chili de 1990 à aujourd'hui sont d'origine canadienne, et 40 entreprises minières canadiennes promeuvent plus de 100 projets de développement miniers au Chili (cuivre, or, lithium, etc.) particulièrement contaminants et exigeants en eau; pendant que d'un autre côté, le gouvernement canadien encourage les accords de libre-échange avec le Chili et, contrairement à ce qu'il fait avec le Venezuela, garde le silence sur des atteintes systématiques et généralisées aux droits humains qu'on y observe.

5) NOS PRINCIPALES RECOMMANDATIONS (voir la liste complète dans le rapport)

a) Vis-à-vis des gouvernements du Québec et du Canada :

- i) qu'ils dénoncent publiquement les atteintes systématiques, généralisées et continues aux droits humains perpétrées au Chili sous le gouvernement du Président Piñera, depuis le 18 octobre 2019);
- ii) qu'ils s'engagent à favoriser les initiatives de solidarité de la société civile ainsi qu'à organiser des missions d'observation officielles lors du plébiscite reporté en octobre 2020.

b) En ce qui concerne le gouvernement du Canada, qu'il rappelle aux entreprises canadiennes, à leurs filiales ou leurs sous-traitantes, leurs devoirs en matière de respect des droits humains (ainsi qu'en ce qui concerne l'utilisation souvent indiscriminée de l'eau ou de terres autochtones), et mette en place un ombudsman indépendant;

c) Vis-à-vis du gouvernement du Chili (et en accord avec les organisations de droits humains chiliennes) :

- i) qu'il soit mis fin à l'usage excessif de la force, aux détentions arbitraires, aux violences et abus sexuels, aux détentions non enregistrées et aux passages à tabac;
- ii) que soit entreprise une réforme de fond du corps des carabiniers consistant à démocratiser sa structure, encadrer ses fonctions, à réviser ses protocoles et mieux former son personnel en matière de droits humains;
- iii) que dans le contexte de la pandémie, soient libérés tous les prisonniers politiques arrêtés depuis le 18 octobre 2019, et qu'ils soient le cas échéant mis en arrêt domiciliaire si des investigations devaient se poursuivre à leur propos.